

# Résultats Promotions Classe Exceptionnelle

## Au titre du vivier 1 :

Jobard Pascal

Belondrade Pierrette

Gremion Olivier

Robert Dominique

Chevallier Valérie

Berthod Lucile

Meyer Fabrice

Gouhenant Hélène

Loury Guylaine

Parent Hervé

Vogel Isabelle

Bermond Laurence

Kessler Bernard

Dubrez Elisabeth

Ramaux Christophe

Herreman Christophe

Bulle Marielle

Paget Fabrice

François Brigitte

Blanchard Yannick

Gaudard Hervé

Perrot-David Christine

Besson Philippe

Preudhomme Laurence

Villeret Nadine

Jobard Fabienne

Tardivat Sylvette

Bargot François

Mairet Anne

Vernay Simonin Christel

Lallemand Laurence

## Au titre du vivier 2 :

Filiatre Christian

Joubert Philippe

Baudoin Patricia



SNUipp-FSU



## Compte rendu CAPD Classe exceptionnelle

Seule Nadine Herrman commissaire paritaire a siégé au titre du SNUipp à cette CAPD.

En effet la loi interdit à un enseignant d'une autre grade ou étant dans la liste de promouvables de siéger.

### **Rappel des règles pour être promuable (et non promu-e) à la classe exceptionnelle.**

#### Un premier vivier au titre des fonctions

Pour en faire partie, il faut être PE au moins au troisième échelon de la hors-classe au 31 août 2017 et avoir été affecté pendant huit années (continues ou pas) en éducation prioritaire ou sur certaines missions : direction d'école, direction adjointe de SEGPA, chargé de classe unique, conseiller pédagogique, PEMF, référent handicap, enseignant dans le supérieur. Les années d'exercice doivent être entières. Les services à temps partiel sont pris en compte comme une année entière.

#### Un deuxième vivier au titre de l'ancienneté dans le grade

Il suffit pour en faire partie d'être au dernier échelon de la hors-classe (aujourd'hui le sixième). Dans ce cas, il n'y a pas de démarche particulière à effectuer.

Le barème est constitué d'un avis transformé en points et de l'ancienneté dans la plage d'appel ( les échelons de la hors classe). L'IA devait attribuer - 15% d'excellents ( 8 avis), 20 % très satisfaisants (10), 13 collègues ont donc été promu-es avec un avis satisfaisant.

Dir ou chargée d'école	18
Dir SEGPA	2
CPC	2
PEMF	4
Education prioritaire	2
Maître référent	2
Adjoints ( vivier 2)	3

	Total promuable	femme	homme	Total promu	femme	homme
Vivier 1	52	28	24	31	18	13
Vivier 2	4	1	3	3	1	2

Le SNUipp, à travers sa déclaration préalable a rappelé son opposition à la classe exceptionnelle et son mandat de déroulement de carrière mettant tous les collègues sur un pied d'égalité permettant à chacun et chacune d'accéder au grade et à l'échelon le plus élevé et trouve extrêmement injuste que les avis soient figés.

### **L'IA est allé dans notre sens sur la question du passage à la classe exceptionnelle pour les plus proches de la retraite en promouvant un collègue né en 1961 plutôt qu'un autre collègue né en 1971**

Par ailleurs nous avons rappelé le protocole du 8 mars 2013 relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes dans la fonction publique.

Le SNUipp-FSU reconnaît l'effort fait par l'IA en privilégiant la promotion de femmes à hauteur de 58 % contre 42% des hommes.

**Tous viviers confondus, le barème du premier promu est de 176, la dernière promue a 67 points.**

**Vous pouvez nous appeler pour plus d'infos.**